

Manifeste du Réseau PEPITE

Le Réseau PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat) fédère 33 pôles en métropole et en Outre-mer pour accompagner le développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants et des jeunes diplômés.

Ce réseau est structuré au travers d'un dialogue exigeant entre la singularité de chaque pôle qui doit répondre aux spécificités de son territoire et l'identité du réseau qui se fonde sur le respect de principes communs. Les pôles ont choisi de définir ces principes en termes d'engagements afin qu'ils servent à l'action. Chacun de ces engagements peut être mobilisé pour évaluer une opportunité, définir un projet, prendre une décision. Il peut aussi être opposé par nos partenaires et nos bénéficiaires pour nous interroger. Découvrons ces engagements agrémentés de quelques commentaires.

1. Notre raison d'être est de promouvoir l'esprit d'entreprendre dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les PEPITE ont pour but de révéler aux étudiants et aux jeunes diplômés leur capacité à relever des défis audacieux, c'est à dire au-delà de ce qu'ils pensaient être capables de faire. L'association d'une plus grande confiance en soi avec une recherche de sens leur donne une nouvelle motivation pour acquérir les compétences nécessaires à créer de la valeur, qu'elle soit économique, sociale, environnementale, personnelle...ou tout à la fois. Ce travail sur l'esprit d'entreprendre n'est pas réservé à un niveau d'études ou à quelques spécialités. Les PEPITE tendent à collaborer avec tous les établissements d'un territoire.

2. Nous répondons au besoin fondamental de révéler les aptitudes et les compétences de nos bénéficiaires en ayant le souci de les associer à la conception, au pilotage et à l'évaluation des programmes.

Il faut cibler un besoin fondamental qui justifie que l'on y concentre toute son énergie. Les PEPITE agissent pour que les étudiants et les jeunes diplômés acquièrent progressivement des aptitudes et des compétences en les formant par l'entrepreneuriat avant de former à l'entrepreneuriat. L'attente des étudiants est donc plus complexe que d'être seulement soutenus pour réaliser un acte de création. Il faut alors les écouter et les associer dans les phases de conception, mais aussi dans le pilotage et le bilan des programmes. Les pôles s'engagent à appliquer ce principe dans leur gouvernance. Le Réseau PEPITE lui-même intègre dans le comité stratégique national des étudiants entrepreneurs en cours d'accompagnement et des "anciens" qui auront le recul sur l'effet à moyen terme de leur expérience PEPITE.

3. Notre mission est centrée sur le développement des personnes avant la performance des projets, ce qui implique la bienveillance et exclut le jugement.

Comment pourrait-il en être autrement ? Les PEPITE sont des acteurs du monde de l'éducation. Le projet entrepreneurial est avant tout un processus de construction de soi. Où serait l'apport de ces pôles s'ils ne pariaient que sur des projets déjà validés ? Il n'est donc pas envisageable qu'un comité d'engagement refuse une candidature au Statut National d'Etudiant Entrepreneur au motif que le projet serait peu crédible, pas assez ambitieux, trop vu. Combien d'entrepreneurs épanouis ont d'abord commencé avec un projet approximatif, parfois prétexte pour commencer à se penser entrepreneur ? La bienveillance n'est pas une option.

Mais cela n'exclut en aucun cas la sélectivité. Un comité pourra ne pas accorder le statut à un étudiant s'il n'est pas assez investi, s'il n'a pas déjà testé ses idées, s'il n'a pas agi, même maladroitement. Dans ce cas, on l'invite à passer préalablement par des sessions d'initiation à l'entrepreneuriat à travers des challenges, des séminaires où il devra prendre conscience de la posture nécessaire pour pleinement profiter de son futur engagement entrepreneurial. Et on lui propose de candidater à nouveau. Les pôles demandent aux étudiants entrepreneurs détenteurs du statut de signer une charte d'engagement par laquelle ils valident le niveau d'implication qui est attendu d'eux et qui conditionne la mobilisation des ressources par le pôle.

4. Notre métier est de créer des expériences entrepreneuriales qui favorisent la qualité de l'insertion professionnelle de nos bénéficiaires.

C'est ce que vit l'étudiant qui est primordial dans l'apprentissage de l'esprit d'entreprendre. Avant de penser les contenus, nous devons concevoir des scénarios, des expériences à vivre concrètement. C'est évidemment une rupture importante avec le schéma traditionnel de l'enseignement. Il serait erroné de considérer cependant que la seule pratique se suffit. Il est fondamental de cultiver une capacité réflexive nourrie par un référent. Mais en entrepreneuriat il n'y a pas de position de sachant vs apprenant. L'expérience est guidée, la réflexion est accompagnée mais l'essentiel s'acquiert par un travail sur soi. La capacité à agir en incertitude et à adopter une posture réflexive sont des atouts majeurs pour la qualité de l'insertion professionnelle de l'étudiant. Pour y veiller, les pôles s'engagent à animer un conseil pédagogique national également en charge de développer des ressources pédagogiques adaptées et d'assurer l'actualisation du référentiel de compétences entrepreneuriales.

5. Nos compétences distinctives sont de savoir fédérer, structurer et piloter des ressources élargies à notre écosystème pour produire une ingénierie pédagogique qui tienne la promesse faite d'être au meilleur niveau de qualité.

Les pôles sont clairement dans la position du "marginal sécant". Ils sont entre les Mondes pour identifier les ressources, les mobiliser, construire des propositions, piloter la qualité des mises en œuvre et des résultats. L'aspiration de chaque pôle est d'être reconnu pour sa capacité à mobiliser le meilleur de son territoire. Cette compétence est rare, spécifique, fondée sur une légitimité qui est longue à construire. Elle nécessite que les équipes soient très intégrées dans l'écosystème, formées pour être médiatrices entre de multiples parties prenantes afin d'en tirer le meilleur parti. Les pôles s'engagent à la création d'une académie PEPITE en charge de la formation interne pour renforcer la professionnalisation continue des équipes.

6. Nos valeurs sont d'ouvrir nos programmes à tous les jeunes présents sur nos territoires, qui sont ou ont été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur avec le souci de l'inclusion des publics empêchés.

Evidemment, les programmes initiés par les pôles sont coûteux. Il s'agit cependant d'un investissement qui n'est pas le plus hasardeux que nous ayons eu à entreprendre.

Les pôles s'engagent à ne jamais refuser un candidat intéressant sous prétexte de contraintes budgétaires. La frugalité a ses vertus : elle interdit l'habitude, stimule l'imagination et force à la coopération. Mais il y a évidemment des limites sans quoi on touche à la qualité du service délivré ou on renonce à l'effort d'aller chercher les étudiants "empêchés" par une distance culturelle, une distance géographique ou même par une autocensure. Notre responsabilité est de convaincre ceux qui pourraient limiter la capacité d'action des pôles et de trouver les ressources. On répète souvent aux jeunes entrepreneurs qu'il n'est pas de bon projet qui ne trouve de ressources. A nous de montrer que nous portons un bon projet.

7. Notre légitimité est celle d'un service public désintéressé, qui oblige au principe de neutralité tous les intervenants mobilisés dans le cadre de ses activités.

Une politique publique en faveur de l'esprit d'entreprendre ! L'oxymore aurait fait sourire il y a 10 ans. C'est aujourd'hui une vertu essentielle. Le travail d'éveil à l'esprit d'entreprendre n'est pas un business. L'accompagnement des projets dans leur très grande diversité ne permet pas de construire des portefeuilles solvables... Pour permettre que cette vague de fond prenne sa force il faut qu'un acteur public mobilise les ressources de la collectivité et celle d'acteurs socio-économiques socialement engagés pour ne pas faire peser de pression inutile et laisser le temps de la construction. Et très heureusement, la collectivité s'y retrouve. On forme des salariés plus engagés et entreprenants, des acteurs culturels capables de penser des modèles économiques qui préservent leur indépendance, des dirigeants d'entreprise qui intègrent nativement une vigilance sociale et environnementale...

Cet engagement collectif ne peut en aucun cas être détourné par des acteurs opportunistes qui viendraient rafler la mise par des interventions intéressées sous couvert de partenariats superficiels. Les pôles sont garants de ne jamais servir de caution à des démarches commerciales au risque de compromettre leur position de tiers de confiance. Cela n'exclut évidemment pas de favoriser des mises en relations avec des partenaires choisis mais dans un cadre sans ambiguïté et avec une bonne préparation des principaux intéressés. Les pôles s'engagent à faire signer une charte éthique par les intervenants dans les programmes qu'ils pilotent.

8. Nous partageons la culture d'un réseau PÉPITE solidaire qui mutualise ses productions dans une logique d'innovation ouverte, y compris à l'international et contribue activement à des programmes de recherche.

Chaque PÉPITE est un acteur à part entière de l'enseignement supérieur. Il a donc naturellement la culture du partage de ses productions au sein du réseau dans un esprit d'amélioration continue. Il sait aussi se mobiliser, au-delà de ses urgences locales, pour

contribuer à l'émergence de ressources communes qui sont ensuite partagées. La solidarité est un principe essentiel qui se concrétise par une entraide pour que le niveau de service délivré aux étudiants soit le plus homogène sur l'ensemble du territoire national. Cette culture du partage est également valable avec les réseaux partenaires à l'international dans une logique de réciprocité. L'ensemble des activités générées par les pôles suscite l'intérêt de la communauté scientifique et il faut lui permettre de trouver ses terrains de recherche. Inversement, en tant qu'acteur de l'enseignement supérieur le réseau a besoin que des sujets spécifiques soient étudiés sous l'angle académique. Les PEPITE s'engagent à faire vivre une commission scientifique nationale en charge d'assurer l'ouverture des pôles à la recherche et de réguler l'accès aux données.

9. Notre éthique conduit à agir contre les discriminations volontaires ou involontaires qui peuvent affecter la capacité entrepreneuriale de différents publics et en particulier des femmes.

Fallait-il écrire cet engagement ? On ne peut certes imaginer agir autrement, pourtant les choses changent lentement. Alors autant se le redire et se l'écrire. Si les discriminations volontaires se repèrent rapidement et appellent des réponses fortes, le problème majeur est sans doute dans les discriminations involontaires que nous pouvons aussi porter. Ce dernier engagement est un pense-bête pour que toujours nous soyons vigilants à mettre en place dans nos actions des modalités qui ne soient pas discriminantes. Nous devons être exemplaires et c'est un chemin. Nous l'engageons dès maintenant.